

ANNEE 1963
-:-:-

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE,

VU l'Ordonnance N°1/GPRD du 28 Octobre 1963 portant suppression d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire, et l'Ordonnance N°17/GPRD/SGG du 4 Décembre 1963 qui l'a modifiée ;

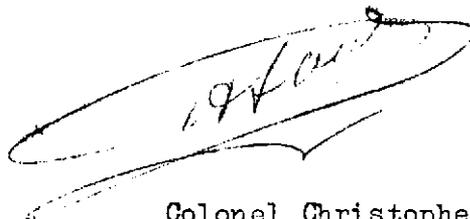
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er - Monsieur Paul HOUNKPATIN, précédemment Directeur des Affaires Intérieures à Porto-Novo, est nommé Sous-Préfet de Savalou, en remplacement de Monsieur Richard AQUEREBURU, remis à la disposition du Ministre d'Etat chargé de la Fonction Publique.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

COTONOU, le 20 Décembre 1963.



Colonel Christophe SOGLO

Ampliations :

Présidence	10	SF	2
DAI	10	DB	2
MEFP	2	Trésor	2
DP	2	S/Préf. Savalou	1
DFP	2	Intéressés	2
SGG	4	JORD	1
CF	2		